

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 10 Novembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le dix novembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Date d'affichage : 3 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /  
Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme TASSEL donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mme MACARI donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/047**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

Cette décision modificative a pour vocation principale les ajustements de crédits de fin d'exercice. Elle se présente comme suit :

**décision modificative n°2 Budget 2020**

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
Désignation	dépenses		Désignation	recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
D6042 Achats prestations services	20 000,00 €		R 6419 Remboursement rémunération personnel		70 000,00 €
art 60611 eau et assainissement		7 200,00 €	<b>Total R013 atténuations de charges</b>		<b>70 000,00 €</b>
art 60622 carburants	500,00 €		R70311 Concession dans les cimetières	1 200,00 €	
D60623 alimentation	1 000,00 €		R70323 Redevance occupation domaine public		250,00 €
D60628 Fournitures diverses		1 000,00 €	R7062 Redevances service culturel	22 000,00 €	
D 60631 produits d'entretien		4 000,00 €	R7066 Redevances service social	17 000,00 €	
D60632 acquisition petit équipement	1 000,00 €		R7067 Redevances périscolaire	36 000,00 €	
D60636 vêtements de travail		200,00 €	R7078 autres marchandises		2 000,00 €
D6064 fournitures admi	1 700,00 €		R70846 Rbt GFP frais personnel	8 400,00 €	
D6068 autres matières et fournitures		16 500,00 €	R70876 Rbt GFP	19 000,00 €	
D611 contrats prestations services	24 000,00 €		<b>total R 70 produits</b>	<b>103 600,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>

			<b>service domaine</b>		
D615221 Entretien des bâtiments	3 500,00 €		R73111 taxes foncières et habitation		36 000,00 €
D615231 Entretien voirie	8 000,00 €		R73218 autres fisca entre collectivités		28 941,00 €
D61524 entretien bois et forêts	10 000,00 €		<b>total R73 Impôts et taxes</b>	- €	<b>64 941,00 €</b>
D6156 maintenance	10 000,00 €				
D6161 primes assurances		1 000,00 €	R744 FCTVA fonctionnement		926,00 €
D6182 doc générale et technique	200,00 €		R7473 participation Département	2 500,00 €	
D6226 honoraires		20 000,00 €	R74758 groupements collectivités	15 000,00 €	
D6228 Divers	3 000,00 €		R 7478 Participation autres organismes		60 000,00 €
D6231 Annonces et insertions	700,00 €		R7482 Compensation droits mutation		2 160,00 €
D6232 Fêtes et cérémonies	16 000,00 €		R74834 Compensation Taxe foncière		4 173,00 €
D6236 catalogues et imprimés	1 000,00 €		R74835 Compensation TH		3 612,00 €
D6237 publications	4 000,00 €		<b>TOTAL R 74 dotations et participation</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>70 871,00 €</b>
D6238 frais divers de pub	7 000,00 €		R752 revenus des immeubles	20 000,00 €	
D 6247 Transports collectifs	1 200,00 €		<b>total R75 autres produits</b>	<b>20 000,00 €</b>	- €

			<b>gestion courante</b>		
D6248 transports divers	900,00 €		R 7788 Autres produits exceptionnels		3 000,00 €
D6282 frais de gardiennage		8 900,00 €	<b>Total R77 produits exceptionnels</b>	- €	<b>3 000,00 €</b>
D6283 frais nettoyage locaux	7 000,00 €				
D6288 autres services extérieurs		385,00 €			
<b>total 011 charges à caractère général</b>	<b>120 700,00€</b>	<b>59 185,00 €</b>			
D6413 Rémunération du personnel non titulaire		113 000,00 €			
<b>total D012 charges de personnel</b>		<b>113 000,00 €</b>			
D6531 Indemnités élus		4 360,00 €			
D6532 Frais mission élus	500,00 €				
D6533 cotisations retraites élus	200,00 €				
D6534 urssaf élus		250,00 €			
D6542 créances éteintes		1 605,00 €			
D6574 subventions fonctionnement	10 000,00 €				
<b>total D65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 700,00 €</b>	<b>6 215,00 €</b>			
D6615 intérêts comptes courants	1 000,00 €				
<b>total D66 charges financières</b>	<b>1 000,00 €</b>			- €	
D673 titres annulés exercices antérieurs		3 800,00 €			
D678 autres charges exceptionnelles		2 100,00 €			

<b>total D67 charges exceptionnelles</b>	- €	<b>5 900,00 €</b>			
023 virement en inv		18 062,00€			
<b>total 023 virement</b>		<b>18 062,00€</b>			
<b>Total DF</b>	<b>132 400,00€</b>	<b>202 362,00€</b>	<b>Total RF</b>	<b>141 100,00€</b>	<b>211 062,00€</b>
<b>total général SF</b>	<b>69 962,00 €</b>				<b>69 962,00 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Désignation	dépenses		Désignation	recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
D13251 subvention GFP rattachement	312 035,00€		R021 virement de la section de fonctionnement		18 062,00 €
<b>total 13</b>	<b>312 035,00€</b>	<b>- €</b>	<b>Total 021</b>		<b>18 062,00 €</b>
D2041512 GFP rattachement, bât, installations		312 035,00 €	R10222 FCTVA		37 380,00 €
<b>total 204</b>	<b>- €</b>	<b>312 035,00€</b>	R10226 Taxe aménagement	52 000,00 €	
D2135 installations générales, agencements	4 882,00 €		<b>total 10</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>37 380,00 €</b>
D21538 Autres réseaux		3 078,00 €			
D21568 autre matériel et outillage		946,00 €			
D2158 autres matériels		1 200,00 €			
D2188 autres immo corporelles		3 100,00 €			
<b>Total D21 Immobilisations corporelles</b>	<b>4 882,00 €</b>	<b>8 324,00 €</b>			

D2312 Aménagements de terrains		8 250,00 €			
D2313 immo en cours	8 250,00 €				
<b>total D23 Immo incorporelles</b>	<b>8 250,00 €</b>	<b>8 250,00 €</b>			
<b>Total DM n°2 SI</b>	<b>325 167,00€</b>	<b>328 609,00€</b>	<b>total DM n°1</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>55 442,00 €</b>
<b>total général SI</b>	<b>3 442,00 €</b>		<b>total général</b>	<b>3 442,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>457 567,00€</b>	<b>530 971,00€</b>		<b>193 100,00 €</b>	<b>266 504,00 €</b>
	<b>73 404,00 €</b>			<b>73 404,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 20 voix pour et 3 contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT),

**APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Novembre 2020.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.

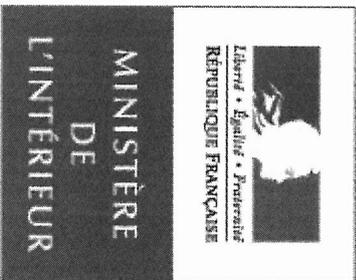


## Nathalie MATEOS

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 13 novembre 2020 09:11  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201113-2877.xml; 038-213801707-20201110-2020\_47-DE-1-2\_2885.xml

### Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-13(GMT+1)  
Nombre de pièces jointes: 1  
Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON  
N° de SIREN: 213801707  
Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_47  
Objet acte: DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 7.1.2-2-BS, DM  
Identifiant Acte: 038-213801707-20201110-2020\_47-DE

---

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE  
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 10 Novembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le dix novembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 3 novembre 2020  
Date d'affichage : 3 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /  
Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme TASSEL donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE  
Mme MACARI donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/048**

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE EN  
ECOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE MONT-SAINT-MARTIN  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

La commune accueille à l'école, pour l'année scolaire 2020/2021, 9 enfants (5 en primaire et 4 en maternelle) de Mont-Saint-Martin.

Après décision d'appliquer le coût réel d'un élève à la charge de la collectivité, la participation de la commune de Mont Saint Martin est fixée à 1046 € par enfant de maternelle et 466 € par enfant de primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le montant de la contribution financière aux frais de scolarisation à 1046€ pour un enfant en maternelle et 466€ pour un enfant en primaire pour la commune de Mont-Saint-Martin.

**ARRETE** le montant des participations à :

6 514 € pour Mont-Saint-Martin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Novembre 2020.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.



**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 13 novembre 2020 09:15  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201113-2998.xml; 038-213801707-20201110-2020\_48-DE-1-2\_3009.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_48

Objet acte: PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE EN ECOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE MONT-SAINT-MARTIN  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.9.2-Autres participations

Identifiant Acte: 038-213801707-20201110-2020\_48-DE

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE  
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 10 Novembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le dix novembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Date d'affichage : 3 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /  
Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme TASSEL donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mme MACARI donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/049**

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES  
ECOLES PRIVEES**

Comme chaque année, l'école privée « Villa Hélène » de Saint-Egrève nous fait parvenir la liste des élèves domiciliés au Fontanil et scolarisés en cycle élémentaire.

Pour l'année scolaire 2020/2021, 7 enfants sont concernés.

Notre participation s'élève à 611 € par enfant soit 4 277 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer sa participation aux dépenses obligatoires de financement de la scolarité des enfants fontanilois dans les écoles privées sous contrat à 611 € par élève pour 7 enfants scolarisé en 2020/2021 à l'école privée « Villa Hélène » une somme totale de 4 277 €.

**DIT** que les crédits seront inscrits budget 2021 article 6558,

**AUTORISE** le maire ou son adjoint délégué à signer la convention nécessaire au versement de cette contribution.

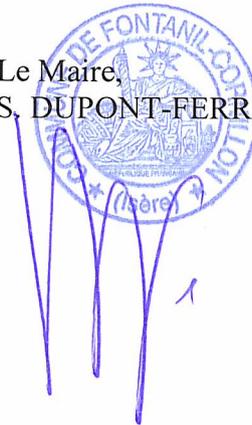
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Novembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.



**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr

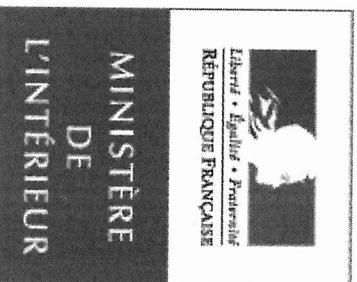
**Envoyé:** vendredi 13 novembre 2020 09:17

**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org

**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201113-3052.xml; 038-213801707-20201110-2020\_49-DE-1-2\_3063.xml

## Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date de démission de l'accusé de réception: 2020-11-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_49

Objet acte: PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES PRIVEES

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.9.2-Autres participations

Identifiant Acte: 038-213801707-20201110-2020\_49-DE

---

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE  
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 10 Novembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le dix novembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Date d'affichage : 3 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /  
Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme TASSEL donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mme MACARI donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/050**

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DU  
FONTANIL-CORNILLON POUR SIEGER AU SEIN DE LA  
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

L'article 1650-A du Code général des impôts dispose que dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique, il est institué une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

À l'issue des élections intercommunales, la CIID doit être renouvelée intégralement.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers.

Elle est composée de onze membres, le Président de l'EPCI ou son vice-président délégué et dix commissaires. Les dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.

La liste doit comporter quarante noms pour les commissaires titulaires et suppléants.

A cet effet, le Conseil municipal de la commune de Fontanil-Cornillon est amené à proposer un contribuable susceptible d'être désigné commissaire au terme de la procédure. Ce dernier doit nécessairement répondre aux critères suivants :

- être Français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de proposer Stéphane DUPONT-FERRIER comme contribuable susceptible d'être désigné commissaire de la CIID.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Novembre 2020.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

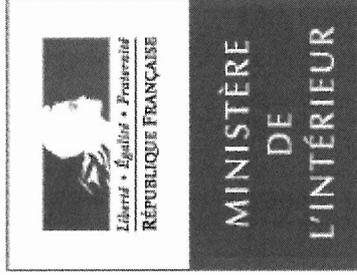


Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.

**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 13 novembre 2020 09:24  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201113-3210.xml; 038-213801707-20201110-2020\_50-DE-1-2\_3217.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_50

Objet acte: DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DU FONTANIL-CORNILLON POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de représentants

Identifiant Acte: 038-213801707-20201110-2020\_50-DE

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE  
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 10 Novembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le dix novembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Date d'affichage : 3 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /  
Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme TASSEL donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mme MACARI donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/051**

**MODIFICATION DU CONTRAT CADRE-MUTUALISE POUR LA PROTECTION SANTE PREVOYANCE DU CDG 38**

Le rapporteur explique que l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

La présente délibération modifie la participation forfaitaire à la protection santé complémentaire délibérée le 24 septembre 2019 (Délibération n°2019/054).

**IL EST PROPOSE** au conseil municipal qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune du Fontanil-Cornillon modifie le contrat-cadre mutualisé débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les agents titulaires et non titulaires pour les lots suivants :

**Lot 1 : Protection santé complémentaire**

La commune versera une participation forfaitaire d'un montant de 15€ / mois pour chaque agent qui souscrira au contrat selon les conditions ci-dessous

**Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**

La commune a choisi la formule de couverture à 100% du traitement brut indiciaire + NBI et versera une participation forfaitaire d'un montant de 10€ / mois pour chaque agent qui souscrira au contrat selon les conditions ci-dessous.

La participation forfaitaire sera versée :

Aux agents stagiaires, titulaire

Aux agents contractuels dont la présence préalable en continu est de un an minimum.

La participation est entièrement forfaitisée à 15€/ mois pour la protection santé complémentaire quelle que soit la durée hebdomadaire du temps de travail,

La participation est versée au prorata du temps de travail hebdomadaire de l'agent pour la prévoyance contre les accidents de la vie.

Dans les cas où la cotisation est inférieure, la participation de la commune sera équivalente au montant de la cotisation retenue.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Lot 1 : Protection santé complémentaire**

La commune versera une participation forfaitaire d'un montant de 15€ / mois pour chaque agent qui souscrira au contrat selon les conditions ci-dessous

**Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**

La commune a choisi la formule de couverture à 100% du traitement brut indiciaire + NBI et versera une participation forfaitaire d'un montant de 10€ / mois pour chaque agent qui souscrira au contrat selon les conditions ci-dessous.

La participation forfaitaire sera versée :

Aux agents stagiaires, titulaire

Aux agents contractuels dont la présence préalable en continu est de un an minimum.

La participation est entièrement forfaitisée à 15€/ mois pour la protection santé complémentaire quelle que soit la durée hebdomadaire du temps de travail ;

La participation est versée au prorata du temps de travail hebdomadaire de l'agent pour la prévoyance contre les accidents de la vie.

Dans les cas où la cotisation est inférieure, la participation de la commune sera équivalente au montant de la cotisation retenue.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,  
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Novembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

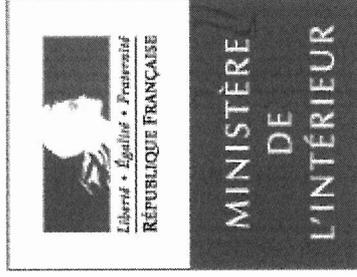
Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.



**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 13 novembre 2020 09:28  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201113-3335.xml; 038-213801707-20201110-2020\_51-DE-1-2\_3343.xml



## Accusé de réception

---

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_51

Objet acte: MODIFICATION DU CONTRAT CADRE-MUTUALISE POUR LA PROTECTION SANTE-PREVOYANCE DU CDG 38

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant Acte: 038-213801707-20201110-2020\_51-DE

---

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 10 Novembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le dix novembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Date d'affichage : 3 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /  
Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme TASSEL donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mme MACARI donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/052**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTE –AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le rapporteur explique que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ».

La commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a inscrit un agent sur la liste d'aptitude au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe. Compte tenu des missions exercées et de l'engagement professionnel de l'agent, il est proposé la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe

**IL EST PROPOSE** la création du poste ci-dessous :

<b>Création de poste</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>Date d'effet</b>
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	01/07/2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création du poste défini ci-dessus

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – Chapitre 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Novembre 2020.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

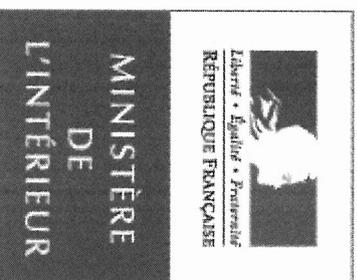
  
Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.

**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 13 novembre 2020 09:30  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backupps2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201113-3399.xml; 038-213801707-20201110-2020\_52-DE-1-2\_3409.xml

## Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'acte: 2020-11-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_52

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION DE POSTE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE  
CLASSE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20201110-2020\_52-DE